

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET

N°D/2002/.....⁰⁸³.....PRG/SGG

**ACCORDANT LA GRACE A SIX (6)
DETENUS.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale,

VU les dispositions des articles 805,808 et suivants du Code de
Procédure Pénale ;

VU le Décret N°D/96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996, portant
attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n°D/066/PRG/SGG du 05 Mai 1997, portant organisation
du Ministère de la Justice modifié par le Décret
n°D/97/006/PRG/SGG du 5 Mai 1997, portant Organisation du
Ministère de Justice modifié par le Décret n°D/98/075/PRG/SGG du
10 Février 1998 ;

VU le Décret n°D/99/004/PRG/SGG du 08 Mars 1999, portant
nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n°D/99/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, portant
nomination des Membres du Gouvernement, modifié par les Décrets
n°D/2000/007/PRG/SGG du 25 Janvier 2000, N°D/2000/046/PRG/
SGG du 03 Juin 2000, N°D/2000/050/PRG/SGG et N°D/2000/051/
PRG/SGG du 7 Juin 2000 portant nomination du Secrétaire d'Etat ;

DECRETE

Article 1er.- : Une remise totale de peine est accordée aux détenus ci-
après :

1. **Mohamed Camara**, mandat de dépôt du 29 juillet 2002, condamné
à un (1) mois de prison ferme pour consommation de drogue par le
Tribunal de Première Instance de Conakry II ;
2. **Alhassane Camara**, mandat de dépôt du 23 Mai 2002, condamné à
un (1) an de prison ferme pour vol par le Tribunal de Première
Instance de Kaloum

3. **Alhassane Diallo**, Erou 095/02, mandat de dépôt du 29 Mai 2002, condamné à 18 mois de prison ferme pour vol de bétail par le Tribunal de Première Instance de Kinida ;
4. **Mory Oularé**, Erou n°1040/01, mandat de dépôt du 18 février 2002 condamné à 3 ans de prison ferme pour détournement de deniers publics par la Justice de Paix de Forécariah ;
5. **Ibrahima Kalil Kouyaté**, Erou 1305/02 mandat de dépôt du 13 février 2002, condamné à 3 ans de prison ferme pour détournement de deniers publics par le Tribunal de Première Instance de Labé ;
6. **Sékou Mohamed Doumbouya**, Erou n°1306/02 mandat de dépôt du 13 février 2002, condamné à 2 ans de prison ferme pour détournement de deniers publics ;

Article 2.- : Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux est chargé de l'application du présent Décret.

Article 3.- : le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

Conakry, le... 25 OCTOBRE 2002

GENERAL LANSANA CONTE